

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 19 novembre 2020

Indemnisation des exploitations agricoles dont les productions ont été affectées par la sécheresse de 2019

Dans le cadre de la procédure d'indemnisation financée par le fonds de secours du ministère des Outre-mer, le préfet de Martinique a reconnu par un arrêté, publié le 19 novembre 2019, 141 agriculteurs et sociétés agricoles comme sinistrés suite à la sécheresse de 2019.

Une aide totale de 760 391,56 € leur sera accordée au titre du fonds de secours. Le règlement de cette aide s'effectuera au profit de chacun des bénéficiaires conformément à l'état établi par la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sur la base des conclusions du comité interministériel du fonds de secours du 5 novembre 2020.

Productions	Production fourragère	Maraîchage Arboriculture & Apiculture	Banane export	Canne	Total
Nombre d'exploitations	11	94	15	21	141
Montant des indemnisations	39 536 €	285 684 €	85 248 €	349 923 €	760 392 €

Point de situation sur la procédure sécheresse 2020 :

La direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt instruit actuellement les 451 demandes d'indemnisation déposées qui représentent près de 2650 ha déclarés sinistrés.